

Contribution du MRAP à la CNCDH sur l'antisémitisme

Note juridique

Dès l'aggravation du conflit au Proche Orient, le service juridique du MRAP a constaté une augmentation du nombre des signalements relatifs à des actes antisémites.

Sur l'ensemble du territoire, on a assisté à des manifestations de violence contre des lieux de culte, des établissements scolaires (tentatives d'incendie, dégradations, inscription de croix gammées ...), mais aussi à des atteintes à la dignité de la personne (injures, provocation à la haine et à la violence, contestation de crimes contre l'humanité). Le plus souvent, ces infractions sont commises de manière anonyme. Ainsi, des tracts tristement célèbres, tels que « L'empire invisible », ont été à nouveau largement diffusés dans les boîtes à lettre de personnes présumées de confession juive.

Malheureusement, les enquêtes diligentées par le Parquet permettent rarement d'identifier les auteurs des infractions, ce qui entraîne de nombreux classements sans suite.

Enfin, Internet, extraordinaire outil de communication, est également le vecteur qu'empruntent des internautes délinquants. Les infractions commises par ce biais s'amplifient au rythme de l'accessibilité à Internet. Les sites antisémites sont pléthore. Les responsables de ces sites, pour se préserver de toute poursuite, choisissent souvent un hébergement sur le territoire d'Etats dont la législation ne réprime pas l'expression raciste et antisémite, au nom de la liberté d'expression.

Par conséquent, les seules plaintes qui aboutissent à des condamnations sont celles dirigées contre des internautes qui ont pu être identifiés après leur prise de parole sur des forums de discussion.

Nous tenons à souligner l'exemplarité d'un jugement, en raison de sa sévérité, rendu le 26 mars 2002 par la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris. L'internaute, reconnu coupable de provocation à la haine et la violence, de diffamation ..., a été condamné à 18 mois de prison avec sursis et à verser 1.500 euros de dommages et intérêts aux deux parties civiles dont le MRAP. Le tribunal a rejeté l'argument de la défense selon lequel les débordements antisémites de cet internaute étaient la conséquence du conflit israélo-palestinien et des messages racistes anti-arabes qu'il recevait.

Espérons que notre vigilance et une justice implacable permettront d'endiguer les tentatives d'amalgames de tous les extrémistes qui profitent d'un dramatique conflit pour envenimer les relations entre les personnes de confession juive et celles de confession musulmane.

Analyse du MRAP sur l'antisémitisme en France

Face à une situation complexe qui consiste à transposer ici, dans certaines banlieues, le conflit israélo-palestinien, effrayant par sa violence sans fin, les réactions sont elles-mêmes hors mesure.

Au printemps 2002, des actes antisémites insupportables, ont pris ainsi pour cible la population juive. Notre condamnation, à cet égard, est sans appel.

Nulle cause, même légitime, ne saurait justifier l'agression d'une personne parce que née de tel territoire, peuple, culture ou religion.

Nous ne pouvons que condamner avec force les attaques antijuives en recrudescence sur notre territoire avec l'éclatement de la seconde Intifada au dernier trimestre 2000, puis, ce printemps 2002, avec l'opération Rempart.

Fort heureusement, aujourd'hui, les esprits semblent s'être calmés. Le combat associatif contre le racisme, la mobilisation des pouvoirs publics, de la police et de la justice ne sont pas, à cet égard, étrangers à cette accalmie.

Aux yeux de ces jeunes, les Palestiniens incarnent « les exclusions et les échecs dont ils se sentent eux-mêmes victimes en France ».

A l'évidence, les inacceptables incidents dirigés contre la population juive en France ont donc une explication complexe que l'on ne peut schématiser en la réduisant à un conflit religieux opposant deux communautés.

Ces convulsions antisémites appellent de notre part trois remarques principales :

Il faut avoir le courage de refuser la dramatisation et la démesure. Il n'est pas possible de considérer que la France d'aujourd'hui équivaut à l'Allemagne de 1933, ou de prétendre que nous serions à la veille d'une nouvelle « nuit de cristal ». Près de soixante années de combats pour la mémoire de la Shoah, contre le négationnisme et le révisionnisme, l'adoption de la loi française contre le racisme de 1972 ainsi que celle de la loi de 1990 dite « loi Gayssot », les poursuites judiciaires sans failles engagées contre toutes les manifestations de l'antisémitisme ont établi au sein de la République un véritable « cordon sanitaire » dont la France peut s'enorgueillir au sein de l'union européenne. Or, nombre de discours et d'expressions publiques préfèrent aujourd'hui en faire table rase, n'hésitant pas de la sorte à alimenter, dans la population juive de France, une montée des angoisses qui se prête à toutes les manipulations.

Il est urgent de s'opposer à la stigmatisation d'une composante de la population française au nom du conflit israélo-palestinien qui, sur le terrain, relève exclusivement d'une réponse de justice et de droit, dans le respect des résolutions des Nations Unies. Désigner comme coupables des violences antisémites, la « banlieue » et les « jeunes », renvoyés à leur origine « arabo-musulmane » comme d'aucuns, dans certaines organisations juives en France, se sont sentis autorisés à le faire – relève d'une irresponsabilité, d'ailleurs fortement critiquée par de

nombreuses personnalités juives de ce pays. Enfermer le conflit du Moyen Orient dans un face-à-face « Beurs contre Juifs », c'est à la fois alimenter de manière pernicieuse le racisme et aller à l'encontre de la sagesse qui se dégage de plusieurs sondages selon lesquels la population française, dans sa diversité, se sent proche du peuple palestinien et sensible à l'injustice et à l'humiliation qui s'abattent sur lui ; mais sans pour autant se déclarer ennemi du peuple israélien. Il s'agit encore de la mise à l'index d'un groupe déjà victime depuis les attentats tragiques du 11 septembre, de « présomption de terrorisme », qui vit au quotidien les effets du plan « Vigifaciès » et des discriminations. Comment après aller combattre ces discriminations, si on laisse supposer que derrière chaque Maghrébin se cache un terroriste potentiel ou un antisémite violent . A ce titre, le récent discours d'Ariel Sharon devant les présidents des principales organisations juives américaines, qui oppose les « 700 000 Juifs » (français) aux « 6 millions d'Arabes » (français), outre sa totale ignorance de la réalité française, constitue un véritable appel à la haine. Par ailleurs, Le Monde Diplomatique de décembre 2002, dans un article intitulé « une Année de cristal ? » fait état d'une note du ministère de l'intérieur : sur l'année en cours sont confirmés les profils variés des individus impliqués dans les agressions à caractère antisémite. Il est donc malvenu de dire que les délinquants sont, en masse, de jeunes musulmans préoccupés de guerre de religion. De plus, quand des adolescents et jeunes adultes, interpellés par la police, s'expriment sur leurs actes répréhensibles, ils l'expliquent, toujours selon la note du ministère, par le conflit israélo-palestinien et la médiatisation d'affrontements auxquels il est facile de s'identifier. Les critères de projection personnelle sont, non pas religieux comme certains ont tendance à le penser, mais sociaux.

Enfin, il est impératif de rejeter l'instrumentalisation de l'antisémitisme et des angoisses nées de menaces et d'agressions répétées dont leurs auteurs, rappelons-le, doivent être poursuivis sans relâche par la justice. La stratégie qui consiste à taxer d'antisémitisme le premier magistrat et les institutions de la République, aussi bien que les organes de presse ou certaines organisations antiracistes ou de défense des droits de l'homme, relève, là encore de l'irresponsabilité. « Se servir » de l'antisémitisme, c'est contribuer à le banaliser et à le nourrir. Cette forme de terrorisme intellectuel et moral est blessante et vénéneuse, pour preuve, la convergence des extrêmes . Ainsi désormais, sur certains forums Internet, des individus relevant de l'extrême droite française traditionnelle dialoguent complaisamment avec les plus radicaux des sionistes, et ceci en toute liberté, à l'écart de toute censure. Alors que faire ? Maintenir d'abord la force de la loi ! A cet effet, le MRAP espère que l'appel qu'il a lancé aux organisations antiracistes, aux fins d'une coordination et d'une mobilisation sur le terrain juridique, trouve rapidement ses prolongements, pour rendre illégitimes ces agressions et en prévenir de nouvelles. Plus que jamais, la pédagogie s'impose. Sur le terrain, il importe que, partout à travers la France, soient lancées des passerelles de dialogue et d'échange entre toutes les victimes de tous les racismes. C'est la tâche à laquelle le MRAP entend s'atteler, en particulier aux travers du 21 mars 2002, journée internationale contre le racisme.

Que faire et comment faire ?

Il est primordial, essentiel, d'y mettre fin, par la force de la loi de 1972 et de la loi 1990 qui ont établi, contre toute forme de racisme dans notre pays, un véritable « cordon sanitaire » dont la France peut s'enorgueillir au sein de l'Europe.

Pour le MRAP, il faut restaurer des espaces de réflexion et de dialogue sereins, dégagés des outrances médiatiques qui concourent à l'échauffement de certains esprits.

A cet égard, il est nécessaire de remettre au centre du débat, non pas le problème des religions, mais la question du racisme et du lien entre chaque racisme, pour qu'on en discute collectivement, dans tous les lieux qui se prêtent au dialogue social. Notre participation doit être la garantie rassurante que tout sera fait pour lutter contre les simplifications hâtives et tous les racismes qui en découlent, à l'encontre de qui que ce soit.

Il faut réfléchir, avec le plus d'interlocuteurs possibles, non pas seulement les jeunes, mais aussi les adultes. Personne ne peut se désintéresser d'une démarche qui tende à nous sortir des malentendus et à restaurer une culture de dialogue. Plus il y aura de partenaires, plus il sera difficile de passer à l'action pour les tenants des face-à-face violents.

Quelles méthodes proposer ?

1 – Offrir des repères

S'opposer aux amalgames qui, par négligence de pensée, facilitent les attitudes de rejet.

Conférences, tracts, tables-rondes, semaines d'éducation contre le racisme... autant d'outils pour redonner du sens à des valeurs républicaines, pour expliquer, créer des liens... En 2002, le MRAP a fait plus d'une centaine d'interventions

En mars de chaque année, les semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations, sont des moments particuliers de réflexion.

En ce qui concerne l'antisémitisme, notre approche est celle de la mémoire active : révéler les horreurs de la seconde guerre mondiale, faire appel aux témoins des événements lorsque c'est possible, organiser des débats, ne jamais perdre de vue le présent.

Perpétuer le souvenir auprès des jeunes représente à nos yeux l'espoir de créer en eux un esprit de vigilance dont l'incarnation première serait une recherche sur leur propre quotidien : trouver des idées pour éviter les affrontements stériles, la casse, les mauvais coups...

Le MRAP a engagé une réflexion particulière autour des outils : autobiographies ou ouvrages de fiction, albums pour la jeunesse, films. Comment continuer le devoir de mémoire lorsque les derniers témoins auront disparu ? Comment faire le lien avec aujourd'hui ? Un opuscule, en ce sens, est lisible sur notre site Internet : « les publications antiracistes pour la jeunesse ».

2 – Raconter, décrire, expliquer, instaurer une parole qui témoigne de l'histoire des hommes

La mémoire de la Shoah est une mémoire vive, transmise aux jeunes générations pour qu'elles soient vigilantes.

Un travail remarquablement courageux et tenace a bousculé, chez nous, l'historiographie officielle de Vichy pour mettre à jour les responsabilités de l'Etat français et obtenir réparation solennelle.

Cette restitution de la mémoire est fondamentale pour cicatrifier les blessures, offrir des repères, avancer.

Elle nous montre combien les religions et les philosophies politiques peuvent être dangereuses pour ceux qui y croient dur comme fer et sont prêts à tout pour imposer leur pouvoir. Elle nous indique les chemins à suivre pour empêcher que ne se reproduisent les crimes de l'Histoire : révéler, témoigner, ne faire aucune concession, face à une forme quelconque de racisme, s'appuyer sur les lois.

L'Histoire du racisme nous a enseigné que toute concession faite à un racisme alimente et entretient tous les autres racismes. Le MRAP salue la décision de la CNCDH de faire fin janvier une journée nationale à l'école sur la SHOAH et engage tous ses comités locaux à y participer.

Pour le MRAP, la lutte contre l'antisémitisme ne s'envisage pas comme l'encouragement à un repli communautaire, mais au contraire comme un appel : que la mémoire partagée nous montre l'évidente nécessité du pluralisme, de la justice, de l'égalité, et nous aide à refuser, ensemble, toutes les formes de racisme.